



Service d'appui et de liaison des Ateliers de Pédagogie Personnalisée

Réseau de formation ouverte tout au long de la vie.

www.app.tm.fr

APP : Les orientations de la DRTEFP de Rhône-Alpes

par Christian Ville

Directeur régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la région Rhône-Alpes

Les enjeux du développement des APP tels qu'ils sont identifiés aujourd'hui "collent" aux critiques auxquelles est confronté notre système de formation professionnelle. Celui-ci est très discuté, voire contesté. On peut regretter que les critiques ne prennent cependant pas en compte le rôle joué par la formation professionnelle dans l'accompagnement de la modernisation au quotidien des entreprises, dans le retour à l'emploi de beaucoup de chômeurs et, il faut bien le dire, d'amortisseur social pour d'autres.

De nombreux rapports ont dressé des constats assez négatifs sur les 130 milliards de francs consacrés à la formation professionnelle. Pour clarifier ce domaine, les partenaires sociaux ont décidé de reprendre ce dossier dans le cadre d'une négociation interprofessionnelle au plan national. Madame Péry, Secrétaire d'Etat aux droits de la femme et à la formation professionnelle, a publié un état des lieux et provoqué la tenue de tables rondes en vue de dégager un cadre de réformes

Quelles sont donc les grandes critiques formulées à l'encontre de ce système ?

- un partage des compétences peu lisible entre l'Etat, les régions et les partenaires sociaux,
- une grande inégalité d'accès à la formation professionnelle, celle-ci allant aux plus qualifiés et aux mieux formés,
- l'absence de système autonome de Formation Professionnelle : ses modes pédagogiques et ses modes de reconnaissance - qu'il s'agisse des compétences et des expériences - ont du mal à "s'autonomiser" par rapport à la formation initiale,
- une qualité de service très variable et en tout cas, rarement évaluée.

Quoi qu'il en soit, notre système de formation professionnelle doit s'adapter aux enjeux d'aujourd'hui, notamment :

- des besoins en compétences des entreprises qui évoluent très vite, du fait des changements rapides dans les organisations et le contenu du travail, qui font de la formation professionnelle un élément central du développement des entreprises,
- l'allongement du temps libre suscite une demande de formation plus élevée mais aussi plus éclatée,

- les salariés vieillissent et leur modes d'apprentissage et de formation ne peuvent plus être les mêmes. Les pratiques de formation doivent s'adapter,
- l'individualisation des politiques de l'emploi que le P.A.P. vient renforcer suscite une demande de formation adaptée aux besoins individuels,
- le développement de la validation de l'expérience va générer, elle aussi, des besoins plus individualisés.

Par rapport à ces grands enjeux qui interpellent très fortement l'offre de formation, les APP sont bien placés et constituent un outil "moderne" dans le sens où ils répondent aux exigences et aux demandes de notre temps.

En effet, c'est une offre de formation :

- facile d'accès par son maillage territorial, son offre de formation diversifiée,
- souple, réactive, individualisée et personnalisée,
- organisée autour d'un accompagnement des apprentissages,
- en réseau, ce qui doit favoriser les échanges et la mutualisation des ressources.

Cependant, il faut que l'"offre de service" des A.P.P. soit qualitativement à hauteur des enjeux qui viennent d'être pointés. La démarche d'accompagnement engagée par la DRTEFP vise à faire évoluer l'offre des APP, l'adapter, mieux l'organiser. Il est souhaitable que cette démarche soit participative, qu'elle parte de la réflexion des APP, qu'on identifie, avec eux, les facteurs d'évolution et les moyens d'y parvenir.

suite page 2

Sommaire

Edito : Les orientations par Christian Ville	p 1 et 2
Plan d'accompagnement Rhône-Alpes	p 2 et 3
Programme Fore II	p 3
FOAD en Chine	p 4
Brèves - Politique de la ville - PARE/PAP	p 5 et 6
Rubrique internet APP	p 6
Encarté sur le Colloque de Montpellier décembre 2001	
Encarté sur l'enquête outil gestion APP	

Le cadre de travail que la DRTEFP entend fixer aux APP est le suivant :

1. engager un travail partenarial avec l'ensemble des structures support, celles-ci ayant leur mot à dire sur l'APP, son organisation et les objectifs fixés. Des organismes de formation importants et l'éducation nationale sont, dans cette région, supports des APP qui peuvent ainsi bénéficier de leurs ressources, ce qui est un gage de qualité. Toutefois, la DRTEFP restera attentive à ce que les APP ne soient pas "absorbés" par les organismes supports et qu'ils ne perdent pas leur identité.

L'APP est financé dans le cadre de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce n'est pas une subvention à un service ou un organisme, c'est un dispositif à part entière de la politique du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Le cahier des charges est là pour fixer le cadre de travail et d'organisation de l'APP et les responsabilités des uns et des autres. Si des ambiguïtés existent, il conviendra d'en parler et de les lever. La DRTEFP tient au respect de l'identité de l'APP, au contrôle des moyens mis en oeuvre et de sa contribution aux politiques de l'emploi.

2. constituer un vrai réseau d'APP, ce qui veut dire : un travail collectif, des échanges, une animation, une capitalisation, une identité collective. Cela fait partie de l'offre de service évoquée précédemment.

3. prendre en compte dans les APP le développement des NTIC.

Ils ont beaucoup d'atouts dans ce domaine ; au sein des APP, nombreux sont aujourd'hui ceux qui développent ces outils : l'Ardémi, l'Espace Formateurs ; les objectifs du Contrat de plan Etat-Région prévoient également le développement des NTIC.

Une volonté politique existe du côté de la DRTEFP. Il faut aussi des objectifs et une méthode de développement coordonnée des NTIC au sein des APP. C'est aussi un des objectifs du dispositif d'animation mis en place que de faire évoluer les APP, en ce sens.

Les APP ont accueilli en Rhône-Alpes en 2000, 17.000 personnes et ont dispensé 1.110.000 heures de formation.

C'est considérable. C'est un dispositif de formation de premier plan. Il faut qu'ensemble nous sachions le maintenir à ce niveau de qualité, pour qu'il réponde à sa vocation de proximité.

Christian Ville

Directeur régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la région Rhône-Alpes

Plan d'accompagnement des APP en région Rhône Alpes

Le 18 octobre 2001, à Lyon, la DRTEFP a convié les 59 APP de la région Rhône Alpes, leurs organismes support et de nombreux partenaires (Espace Formateur, Ardemi, Algora-Iota, AFPA, MIJ, PAIO, etc) à un forum régional. L'objectif était de faire le bilan des travaux menés depuis 2000 dans le cadre du plan d'accompagnement du dispositif des APP. Ce projet, mis en place à l'initiative de la DRTEFP et coordonné par la B.P.I., se déroule sur une période de 4 ans (2000-2004).

Après l'introduction faite par Monsieur Christian Ville, (cf. édito), M. J.Yves Lefeuvre, DGEFP, a souligné la bonne prestation des APP, le 3ème dispositif public de formation. Il a également fait le constat de l'amélioration de la professionnalisation des APP au niveau national, mais aussi de sa fragilité financière et annoncé que les crédits de la DGEFP resteraient stables pour 2002.

La journée était organisée en deux temps : une restitution des cinq ateliers mis en place depuis le début de l'action, des témoignages d'expériences de l'APP de Bourgoin Jallieu avec le SIVOM de Bour-

goin, la mise en réseau d'antennes en Pays de Loire (APP de Baugé), l'animation régionale en Nord-Pas-de-Calais et la démarche qualité de l'APP d'Oyonnax.

Il n'est pas possible, dans cet article, de restituer la richesse de ces cinq ateliers, présentés d'une façon très claire et vivante par les responsables, devant un public nombreux le matin et réactif. Ils sont mis en ligne sur internet, sur le site www.ardemi.fr/app. Il est intéressant cependant de restituer certains points importants et les réactions du public.

Atelier "Ouverture vers de nouveaux publics" :

- le savoir-faire spécifique des APP doit être mis en valeur de façon à offrir à de nouveaux publics des prestations de formation de qualité,
- utiliser des relais type OPCA,
- s'informer sur les contrats d'études prospectives,
- mettre en place une veille sur les métiers et ne pas oublier l'important public des demandeurs d'emploi.

Atelier «Capitalisation»

La DRTEFP a rappelé le choix régional qui a été fait d'investir sur la plateforme E-cursus pour construire le réseau et la nécessité d'entrer dans une démarche préliminaire d'accompagnement de tous les APP ainsi que de recueillir des informations pour adapter cet outil à leur besoin.

Atelier «TIC» :

On constate qu'un certain nombre d'APP ne dispose pas d'accès direct à internet et encore moins d'e-mail, soit par manque d'outil, soit parce que l'outil n'est pas facilement accessible à l'APP (par exemple, lorsqu'il est localisé dans la structure support).

Atelier «Formalisation des process du travail»

(Process : Toutes les opérations qui sont mises en oeuvre, administrativement et pédagogiquement, de la prise de contact jusqu'à la sortie, incluant le suivi).

L'atelier a mis l'accent sur la difficulté des équipes APP à parler de leurs pra-

tiques et de l'ingénierie de formation qu'ils mettent en place, la richesse incontestable de leur expérience de praticien, de l'auto-formation entre autres. Une des solutions pourrait être d'entrer dans une démarche qualité, d'essayer de formaliser cette pratique.

Atelier «APP/ Structures support»

L'atelier a travaillé sur le rôle de la structure support, la professionnalisation des coordonnateurs et la communication. L'un des objectifs de cet atelier est l'élaboration d'un référentiel des fonctions de coordonnateur APP.

Suivait ensuite la présentation de quatre exemples de réseaux régionaux : L'APP de Bourgoin-Jallieu où a été mis en place

un centre multimédia pris en charge par le SIVOM (16 communes de 2 cantons, 40.000 habitants) avec pour objectif de mettre cet outil à disposition du grand public de chaque commune. Il existe un projet de création d'un réseau interville ou cybercentre. L'APP du Beauger a présenté les actions mises en place depuis 6 ans pour le développement de la formation à distance et la création d'un réseau d'antennes communicantes. La présentation, faite par visio-conférence, a été très appréciée. Michel Marchand, responsable de l'animation APP Nord-Pas-de-Calais, a énoncé les facteurs clefs de réussite pour une animation régionale APP en réseau, riche et dynamique, l'enjeu étant que ce travail en réseau change et améliore celui des coordonnateurs et formateurs de l'APP. Enfin, l'APP d'Oyonnax a décrit le

processus mis en place par le greta pour faire entrer les APP dans une démarche qualité ISO 9001, critère important pour convaincre les entreprises de la qualité de la prestation offerte par l'APP.

Cette journée a bien rendu compte du travail entrepris par le réseau Rhône Alpes et de l'implication de tous les APP pour une réelle professionnalisation des acteurs et la qualification de leurs prestations. La présentation des quatre expériences ont montré également l'avancement dans ce domaine de certaines régions et tout le savoir faire qu'elles ont pu construire et qui peut être un exemple de bonnes pratiques transférables à d'autres régions.

Contact : Toutes les informations et restitution des ateliers sur le site www.ardemi.fr/app

Le 21 Décembre 2001, à Lyon, s'est tenu le comité de pilotage du plan d'accompagnement des APP où a été défini le programme des ateliers pour 2002. Madame Samia Benabdelmoumene, chargée de mission à la DGEFP, est intervenue et a donné les deux orientations de la DGEFP pour l'année 2002 : développer la communication autour des APP afin de faire mieux connaître le réseau, capitaliser l'expérience unique des APP sur l'individualisation et l'accompagnement. Elle a souhaité aussi que les APP interviennent plus activement sur la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.).

Programme FORE II.

La DGEFP initie en 2002 le programme FORE II. Sa mise en œuvre s'appuie sur la circulaire DGEFP du 25 janvier 2002, réf : 1166. L'ensemble des textes a été diffusé au réseau APP via la liste de diffusion du site APP. Il comprend 2 volets.

Le premier est un appel à proposition en direction des DRTEFP, en vue de la mise en place de plans d'action régionaux de formations ouvertes et à distance et de réseaux territoriaux de points d'accès à la télé formation (P@T). Les APP sont, depuis l'origine, fortement impliqués dans le programme FORE. C'est dans ce cadre que s'est créé un nombre important de réseaux d'antennes d'APP. Ces antennes sont une préfiguration de ce que devraient être les P@T. Le programme vise à sortir de l'expérimentation et à développer un réseau de P@T sur l'ensemble du territoire, les APP sont donc directement concernés. Il se développera dès cette année, sous l'autorité des DRTEFP, dans le cadre de concertations locales

et régionales en s'appuyant sur un nombre large d'opérateurs volontaires.

La construction d'un espace de ressources et de services, de type "portail", viendra renforcer le "dispositif". Il sera mis en place au niveau national et prendra en compte les initiatives locales et régionales existantes ou à venir dans ce domaine.

Le second volet vise à conventionner des actions d'initiation à internet en direction de publics relevant du programme de lutte contre les exclusions (modules de 28 heures). Les APP peuvent se positionner sur cet appel d'offres qui sera lancé par les DRTEFP.

Pour plus d'informations, contacter votre DRTEFP, il existe un "correspondant FORE" dans toutes les régions, c'est parfois le même que le "chargé de mission APP".

Michel Tétart : iota.tetart@app.tm.fr

PAMSI

Les statistiques pour l'année 2001 sur la délivrance du certificat de navigation sur internet donnent le chiffre de 63.003 certificats délivrés tout organisme confondu ; 9.522 ont été délivrés par les APP. Il a été donné pratiquement à autant d'hommes que de femmes, pour la majorité, ils sont de niveau V et situés dans la tranche des 31 à 40 ans.

Pour l'année 2002, l'objectif est de 65.000 personnes pour le réseau des APP, qui reste avec l'AFPA, le principal opérateur de cette action.

Il est rappelé :

- qu'ils doivent proposer le module de 14 heures en moyenne à toutes les personnes présentes à l'APP sur les crédits de la convention, donc à moyens constants.
- qu'ils peuvent bénéficier de crédits complémentaires de l'ANPE, sur la base d'un forfait de 14 heures à 6,10 € de l'heure (40 F), pour les demandeurs d'emploi non inscrits à l'APP.
- qu'ils peuvent bénéficier des crédits attribués dans le cadre de la lutte contre l'exclusion pour initier aux TIC les publics les plus en difficulté (voir article ci-dessus).

Réunion des animations régionales APP

Huit régions étaient présentes à cette réunion regroupant les animations régionales APP. Une nouvelle région, Champagne Ardennes, a rejoint le groupe, ce qui porte à 13 le nombre de régions ayant mis en place une animation structurée. Les principaux points abordés ont été les suivants :

Le nouveau développement du site national des APP - www.app.tm.fr

Un des buts est de rendre plus visible ce qui se passe au niveau régional et de rendre compte des initiatives et des expériences intéressantes qui se mettent en place dans les régions. La partie «outils» est enrichie d'un espace formateurs, coordonnateurs, équipe pédagogique. Cette nouvelle maquette devrait se mettre en place d'ici l'été 2002.

Enquête outils de gestion :

Après la restitution partielle des résultats, un débat a été engagé sur les suites à donner (voir encarté sur l'enquête finalisée).

Module de formation de formateurs

pour un accompagnement méthodologique à partir de la pratique mise en oeuvre par l'APP de Tarbes.

Afin de professionnaliser les formateurs des APP sur l'accompagnement, une proposition de formation de formateurs sur ce module pourrait se généraliser et être mise en place dans le cadre des animations régionales.

Evènement collectif 2002 : APP en résonances

Le projet est de mobiliser l'ensemble des APP pour la création d'événements dans leur région, dans le but de faire mieux connaître ce qu'ils sont. Tous les moyens sont possibles : portes ouvertes, expositions, conférences, etc. Les dates retenues sont les 16, 17 et 18 octobre 2002.

Contact : iota.oger@app.tm.fr

FOAD : mission française en Chine

Dans le cadre de l'accord de coopération signé entre le Ministère du Travail chinois et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, une délégation (1) française s'est rendue à Beijing (Pékin) entre le 15 et le 21 décembre 2001. Elle faisait suite à la visite en France, en avril dernier, d'une délégation chinoise qui avait pu, à cette occasion, travailler avec les équipes de l'APP de Baugé et de l'AFPA d'Angers.

Le responsable de la division information et formation à distance du CETTIC (centre technique pour la formation et l'emploi), attaché au Ministère du Travail, a piloté la délégation française. En plus de la visite d'un certain nombre de centres de formation professionnelle dans lesquels les technologies de la communication sont déjà largement utilisées, la présentation de l'état des pratiques de la FOAD en Chine a été au centre de la mission.

Quatre vecteurs principaux de diffusion de la FOAD sont déjà utilisés : les supports CD Rom et cassettes vidéos, avec une abondante collection (de la formation de la femme de ménage à la création d'entreprises), co-produits par le CETTIC, des entreprises ou des sociétés et vendus aux centres de formation. La télévision (cours, informations sur l'emploi et la formation, ...) en partenariat avec une chaîne nationale : diffusion journalière, de 19 h à 19 h 30, auprès d'un public estimé à 5

millions de téléspectateurs en moyenne. La téléformation par internet, particulièrement dans le secteur tertiaire. Un canal numérique satellite, couplé avec internet pour les échanges professeurs-élèves, à destination des centres de formation. Expérimenté en 2001, ce dispositif devrait être développé dès 2002 vers les provinces (projet très similaire à celui développé par l'AFPA avec TFS).

Les responsables chinois sont particulièrement intéressés par les compétences développées par la France autour des centres de ressources (ceux des centres AFPA et le "modèle APP" avec la pratique de la personnalisation et de l'autoformation...). A l'occasion de cette mission, ils ont confirmé leur désir de créer, à titre expérimental, des centres AFPA et des APP "à la chinoise". Ils souhaitent également poursuivre les échanges sur un certain nombre de thèmes : les supports pédagogiques, les normes et labels, les usages de la visio conférence... L'idée de jumeler des centres de formation a été évoquée. Des hypothèses qui devront être négociées et validées pour la poursuite de cette coopération.

(1). Amid Bendouba (DGEFP), Jacques Godet (AFPA), Michel Tétart (Algora/mission IOTA +).

Contact : iota.tetart@app.tm.fr

PARE/PAP : dispositif de mise en œuvre de l'aide à la formation

L'Unedic a précisé, dans une circulaire du 22 octobre 2001, les modalités de mise en œuvre du volet formation du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), les conditions d'attributions de l'aide à la formation. Un dossier technique complet et clair est présenté dans le numéro 578 du mois de novembre 2001 d' "INFFO FLASH ". Vous pouvez vous le procurer auprès de Centre Inffo, tél : 01 55 93 91 91, site : www.centre-inffo.fr. La circulaire est téléchargeable sur le site de l'Unedic à l'adresse suivante :

www.unedic.fr/html/inforegl/catalog/cata%5fba2.htm.

Visite de la DGEFP à l'APP de Lille.

Mariannig Hall (chef du service Marché de la formation à la DGEFP) et Samia Benabdelmoumène (en charge du dossier APP) ont visité, le 17 janvier dernier, l'APP de Lille. Objectif de cette journée : montrer " in vivo " le fonctionnement de l'APP. Michel Marchand et son équipe ont concrètement illustré le parcours d'un stagiaire, fait visiter les locaux, présenté le développement de l'APP sur l'agglomération au travers de la constitution de "relais APP" et de "points d'accès multimédias". Le repas fut l'occasion de rencontrer les acteurs du réseau Nord Pas de Calais, représentants de l'Etat et de la Région et ceux des structures support. L'après-midi a été consacrée à la présentation du réseau régional et de l'animation.

APP et politique de la Ville.

Quelques APP sont fortement impliqués dans la politique de la ville (ex : Les Blagis, Arras, ...), d'autres construisent des projets de développement grâce aux moyens inscrits dans les contrats de ville (ex : Toulouse et son projet SURAPP : site urbain d'APP, ...), quelques-uns ne sont impliqués que marginalement dans ce cadre, la majorité n'est pas concernée. C'est ce qui ressort du premier "coup de sonde" réalisé à l'automne dernier, par Algora/mission Iota +, via internet. Il existe à ce jour 247 "contrats de ville" recouvrant pour la grande majorité d'entre eux la cartographie des APP (pour les localiser, voir site www.ville.gouv.fr rubrique politique de la ville).

On constate que les APP semblent actuellement peu impliqués dans les contrats de ville et la dimension formation n'est que faiblement présente dans les contrats de ville en cours. La DIV (Délégation Interministérielle à la Ville) et la DGEFP, avec l'appui d'Algora/mission Iota+, ont décidé d'examiner comment et à quelles conditions les APP pourraient devenir, plus systématiquement, un des outils de la problématique formation des politiques de la Ville.

La première étape consistera à faire un repérage systématique des " pratiques " : un questionnaire sera envoyé, courant février, à l'ensemble des APP. De même les responsables des 12 centres régionaux d'appui aux politiques de la Ville seront interrogés.

Ensuite des journées de travail, associant des praticiens, la DIV et la DGEFP, Algora/mission Iota+, devraient permettre de repérer les "bonnes pratiques" qui serviraient à mieux définir les règles et les modalités visant à mobiliser les APP dans le cadre des politiques de la ville.

Contact : iota.tetart@app.tm.fr

Regroupement National APP.

Le Regroupement National des APP se réunit régulièrement, une ou deux fois par an, depuis 1997. Lors de sa dernière réunion, le 25 janvier dernier à Paris, les questions principales débattues étaient : quels objectifs pour le regroupement, quelles méthodes de travail, quels moyens, comment renforcer sa représentativité, quelle organisation ou structure ? Si le choix d'une forme associative a été écarté au terme de la réflexion, il est apparu nécessaire de renforcer l'organisation actuelle sur la base d'une adhésion de chaque APP à une charte du regroupement, en veillant à ce que chaque partenaire trouve sa juste place dans le montage à venir.

En fin de journée, Patrice Borel, sous directeur à la DGEFP, Amid Bendouba (chargé du programme FORE2 à la DGEFP) et Samia Benabdelmoumène (en charge du dossier APP à la DGEFP) se sont prêtés, à l'invitation du regroupement, au jeu des questions réponses. Parmi les sujets abordés : le rôle et la place des APP dans le PARE/PAP, le programme FORE 2 (P@T). Les échanges ont également porté sur le PAMSI, les financements APP. La question de l'application du code des marchés publics aux APP a également été évoquée. Si l'option " subvention " est la plus probable, encore faut-il qu'elle soit validée par les services du Ministère de l'Economie.

Le regroupement fera part prochainement des réponses et de son appréciation sur les dites réponses.

Contact : Michel Marchand
app@ilep.fr - app.lille.ilep@app.fr

Fermeture de l'APP de Gisors, les apprenants manifestent.

L'APP de Gisors est fermé depuis le 31 décembre 2001. Les apprenants en formation ont été prévenus par courrier. Les apprenants présents en décembre ont manifesté leur mécontentement auprès de l'organisme support de la ville de Gisors et des membres du comité de pilotage réuni le 20 décembre. Un accord est intervenu entre la DRTEFP, l'organisme support APP de Vernon, la DDTEFP et la ville de Gisors et l'ex-support de l'APP pour assurer une continuité des parcours entrepris ou en attente. Les apprenants en cours de formation ou qui devaient commencer début janvier ont pu être accueillis par l'équipe de l'APP de Vernon sur le site de Gisors. Une réflexion est en cours pour que cet APP devienne antenne de l'APP de Vernon.

Contact : benedicte.pinot.app@crefor.asso.fr

Une cassette vidéo sur les APP disponible

Parmi les 9 cassettes vidéo proposées par le Videoscop de Nancy sur "Apprendre à utiliser les technologies et à organiser la formation ouverte et à distance", une est consacrée exclusivement aux APP, avec des témoignages et des images de l'APP du Beaugeois, Nancy, Riom, des Sarapp en Midi-Pyrénées. Cet outil est précieux pour tout APP qui veut communiquer sur ce qu'il fait, dans le cadre de manifestations externes et aussi comme outil de "marketing", auprès des entreprises. La cassette coûte 38,11 € (250 francs) pour les organismes et 19,06 € (125 francs) pour les particuliers. La commander à : Videoscop – Université Nancy 2 – 9, rue Michel Ney – BP 722 – F-54064 Nancy cedex. Toute évaluation après usage de votre part est la bienvenue !

Rubrique Internet

L'annuaire des APP du Nord déjà sur vos écrans !

Comme vous l'avez déjà appris en lisant fébrilement et régulièrement les brèves mensuelles publiées sur le site Internet national des APP <http://www.app.tm.fr>, les APP de la région du Nord-pas-de-Calais, appuyés par Algora, ont mis en place leur site Internet (<http://www.app.tm.fr/nordpasdecalais>). Ce site, s'il s'intègre aujourd'hui à l'éventail des outils de promotion des APP de la région vis à vis des partenaires ou plus largement du grand public, a principalement pour objectif de doter le réseau d'instruments de communication et d'animation. C'est dans cette optique que les services classiques proposés par Algora/mission Iota+ ont été implémentés sur ce site à dimension régionale avec l'attribution d'une adresse e-mail par site APP (y compris pour les antennes géographiques), un forum régional et un chat (communication synchrone écrite).

Penser que l'usage d'Internet dans ce contexte est à son maximum serait sans compter sur le dynamisme des gens du Nord. En partenariat avec le C2RP (maître d'œuvre) et Algora (assistance), l'animation régionale a décidé de mettre en place, en plus des services actuels, un annuaire exhaustif, multicritères et partagé, afin non seulement de rendre visible les particularités, quand elles existent, de quelques uns des APP, mais aussi de favoriser, voire d'impulser des travaux coopératifs entre les APP de la région. Cet annuaire, techniquement opérationnel et présenté en cinq journées à l'ensemble du réseau du Nord-Pas-de-Calais est aujourd'hui accessible sur le site.

<http://www.app.tm.fr/nordpasdecalais>.

Le web lorrain... à suivre

Nous sommes à l'APP de Nancy. Tous, formateurs, coordonnateurs, secrétaires se prêtent, autour d'une même marguerite, à une formation-action animée par Algora/mission Iota+, en partenariat avec l'équipe de l'animation régionale Lorraine. Ces formations-actions ont pour principal objectif d'appuyer pragmatiquement la construction de sites internet régionaux d'APP. Elles sont structurées autour de deux jours présentiels entrecoupés d'une inter-session d'un mois. Déjà expérimentées dans la région Poitou-Charentes, elles favorisent l'émergence des sites internet d'APP (°) et amorcent la construction collective des sites internet APP à dimension régionale.

(°) Algora/mission Iota+ est en mesure d'héberger gratuitement les sites internet APP sous simple demande

Contact : iota.goyard@app.tm.fr

Bulletin de IOTA+

18-26, rue Goubet – 75959 Paris cedex 19

Tél. : 0148039000 – Fax : 0148039021

Contact : iota.oger@app.tm.fr

Directeur de la publication : Jacques Bahry

Rédacteur en chef : Michel Tétart

Secrétariat de rédaction : Christiane Oger

Comité de rédaction :

R. Everat - F. Leplâtre - C. Oger - M. Tétart

J. Vanderspelden - B. Veillex

Impression : Epigraph. Tél. : 0148414594

ISSN : 0298 8070

Demande d'abonnement au bulletin de IOTA + (à n'utiliser que si vous n'êtes PAS un APP)

Organisme : _____

Mr, Mme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Prix : 61 € TTC (400 Frs) - Chèque à établir à l'ordre de **ALGORA**
à retourner à **ALGORA, 18, 26 rue Goubet, 75959 PARIS cedex 19**